



ENNERY, le 27 juin 2006

MAIRIE D'ENNERY
95300 ENNERY

TEL : 01 34 41 61 30
FAX : 01 34 41 61 31

C.P.D.P. Francilienne
Parc St Christophe
10 Avenue de l'Entreprise
95865 CERGY-PONTOISE Cedex
A l'attention de Mme Alexandra MORTIER

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie de la délibération du Conseil Municipal du 23 juin dernier, relative aux projets de tracés de l'A 104.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire
G.CLAUDEL

P.J. :1

Département du Val d'Oise
COMMUNE D'ENNERY

DATE DE CONVOCATION
16 Juin 2006

DATE D'AFFICHAGE
24 Juin 2006

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 16

Présents 12

Votants 15

Objet : avis de la Commune
sur les tracés de l'A.104

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

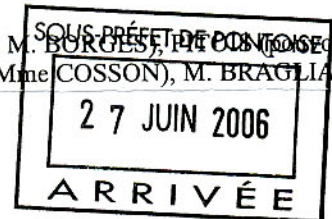
L'an deux mille six, le vingt-trois Juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance Publique sous la Présidence de Monsieur Gérard CLAUDEL, Maire.

Étaient présents : MM. CLAUDEL, Maire, BORGES, LUCAS, DELAHAYE, LEROUX, Adjoints, Mme COSSON, MM. LAURENT, LAURAIN, Mme TOURNEL, M. VIVIEN, Mme VERBEKE, M. CALESTROUPAT, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes COUBRICHE (pouvoir à M. BORGES), M. COSSON (pouvoir à M. CALESTROUPAT), TACHOIRES (pouvoir à Mme COSSON), M. BRAGLIA.

A été élu secrétaire : M. LAURENT



Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la réalisation de l'autoroute A104 entre Méry-sur-Oise et Orgeval. Ce projet comporte cinq tracés possibles dont un qui traverse le Parc Naturel Régional du Vexin du Nord au Sud, de Villiers-Adam à Orgeval pour un parcours de 56 kilomètres contre 22 kilomètres pour les quatre autres tracés possibles.

Conformément au débat public invitant les Elus, les acteurs locaux et le public à donner leur avis sur le meilleur tracé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- refuse le projet de tracé qui traverse le Parc Naturel Régional du Vexin du Nord au Sud, de Villiers-Adam à Orgeval long de 56 kilomètres ; et ne serait qu'un gâchis économique et financier inacceptable par rapport aux autres solutions proposées, beaucoup plus courtes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Gérard CLAUDEL



RENDU EXECUTOIRE SELON
LA LOI DU 2 MARS 1962